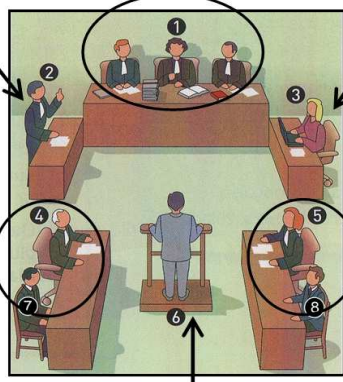


Procès en Tribunal correctionnel

Le juge : mène le débat contradictoire entre les parties opposées (il est parfois assisté de deux assesseurs). Il prononce le verdict en fin de procès.

Le procureur de la République : réclame une peine (réquisition)



Le greffier : note les échanges lors du procès

La partie civile : la victime et son avocat essaient d'obtenir une condamnation de l'accusé

La défense : le prévenu, avec son avocat, essaie de démontrer son innocence ou de réduire sa responsabilité

Les témoins et les experts (médecin...) : répondent aux questions du juge à la barre

Les étapes du déroulement du procès

1) Début du procès : le juge vérifie l'identité du prévenu et de la victime puis le juge présente l'affaire brièvement (sans détail).

2) Les versions des faits : le juge demande à la victime de donner sa version, puis il interroge le prévenu qui donne sa version.

3) Témoins et experts : le juge interroge les témoins (ayant vu quelque chose, ayant des éléments à apporter...) et les experts (policiers, psychologues, médecins, experts scientifiques...) qui viennent à la barre. Le juge peut aussi réinterroger le prévenu ou la victime quand il veut.

4) La victime présente son bilan : la victime fait un résumé de l'affaire selon son point de vue en utilisant les témoignages des experts et témoins venus à la barre. Elle demande une condamnation du prévenu.

5) Le procureur de la République (joué par le prof) : présente son réquisitoire et propose une peine contre le prévenu en la justifiant.

6) L'avocat de la défense présente son bilan : l'avocat fait un résumé de l'affaire en faveur du prévenu (= le plaider) en utilisant les témoignages des experts et témoins venus à la barre. Il demande l'acquittement ou une peine légère. La victime peut demander la parole pour répliquer mais c'est toujours la défense qui parle en dernier.

7) Le verdict : le juge se retire quelques instants, puis il revient et donne une peine (ou pas) en justifiant sa décision.

Fiche de préparation du juge



• Etape 1 : vérifiez l'identité du prévenu et de la victime + présentez l'affaire

- Identité du prévenu : _____
- Identité de la victime : _____
- Résumé rapide de l'affaire (les faits) : _____

• **Etape 2** : demandez la version des faits de la victime (« quelle est votre version des faits ? », puis celle du prévenu (« qu'avez-vous à dire par rapport aux faits qui vous sont reprochés ? »). Le juge peut demander des précisions si les versions données ne lui semblent pas claires.

• **Etape 3** : faites venir les témoins et experts à la barre pour les interroger (« nous allons à présent procéder à l'audition des témoins / experts »). Vous appelez les témoins et experts les uns après les autres et vous les interrogez sur l'affaire (« quel éclairage pouvez-vous apporter sur cette affaire ? »). Vous pouvez poser des questions pour obtenir plus d'explications sur l'affaire.

• **Etape 4** : demandez à la victime de donner son bilan de l'affaire (« quelles sont vos conclusions à la lumière des faits présentés et que demandez-vous pour réparation ? »).

• **Etape 5** : demandez au procureur de la République (joué par le prof) de présenter son réquisitoire (« C'est à vous, Monsieur le procureur de la République, de présenter votre réquisitoire »)

• **Etape 6** : demandez à l'avocat du prévenu de donner son bilan de l'affaire (« La parole est à présent à la défense : quelles sont vos conclusions à la lumière des faits présentés et que demandez-vous pour réparation ? »). Si la victime veut redire quelque chose pour contredire l'avocat, vous pouvez lui redonner la parole (« avez-vous quelque chose à ajouter ? »). Mais c'est toujours le prévenu et son avocat qui ont le dernier mot (« Et pour conclure, qu'est-ce que la Défense a à dire ? »).

• **Etape 7** : retirez vous quelques secondes et revenez pour prononcer votre verdict. Soit vous innocentiez le prévenu (« Etant donné les circonstances et le contenu de cette affaire, le tribunal proclame un non-lieu »), soit vous condamnez le prévenu (« Au vu de ces éléments :

_____ le tribunal vous condamne à _____ »).